

RÉALISATION DE L'ÉTAPE 3 :

Comment concevoir
un plan d'action local
pour gérer l'énergie et
les émissions

www.fcm.ca/ppc



Coordonnées du programme PPC

Pour de plus amples renseignements sur le programme PPC, consultez le **www.fcm.ca/ppc** ou communiquez avec le secrétariat du programme au 613-907-6346, ou par courriel à **pcp@fcm.ca**.



Réalisation de l'étape 3 : Comment concevoir un plan d'action local pour gérer l'énergie et les émissions

2012 Fédération canadienne des municipalités.

Tous droits réservés.

Fédération canadienne des municipalités

24, rue Clarence

Ottawa (Ontario) K1N 5P3

www.fcm.ca/ppc



À propos du présent document

Dans ce document, vous trouverez ce dont vous avez besoin pour guider l'élaboration de votre plan d'action local sur les changements climatiques, que nous désignons par le titre abrégé de plan d'action local. Le document présente des exemples de stratégies qui se sont révélées fructueuses pour les municipalités membres du PPC ainsi que des modèles de plans d'action locaux.

Tous les aspects du plan y sont traités, soit :

- le bien-fondé d'un tel plan et la description des contraintes et des difficultés
- l'inventaire des infrastructures communautaires et municipales au complet, de même que de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elles produisent.
- les objectifs à court et à long terme du plan
- l'attribution des responsabilités assorties et le calendrier pour chacune des mesures
- les mesures utilisées pour définir les progrès et évaluer le succès du plan

Les plans d'action locaux des municipalités membres du PPC doivent comporter chacun des éléments ci-dessus afin que l'achèvement de l'étape 3 soit reconnu.

TABLE DES MATIÈRES

2	Introduction
2	Un engagement important
3	Ressources à examiner au préalable
5	Dix conseils pour éviter que le plan ne soit relégué aux oubliettes
6	Bien préparer votre plan
6	Considérations générales
6	Engagement communautaire
8	Éléments du plan
8	Présentation
9	Contexte local
11	Description du PPC
11	Gaz à effet de serre et changements climatiques
12	Documents d'appui
12	Sommaire des émissions
12	Comparaisons entre les émissions prévues et les émissions réelles
13	Cibles de réduction
15	Planifier la mise en œuvre du plan d'action local
15	Harmoniser les objectifs administratifs
15	Établir des objectifs à court et à long terme
17	Définir les indicateurs
17	Attribuer les responsabilités et établir un calendrier
19	Calculer les coûts et trouver des sources de financement
21	Le cheminement
21	Quelques bons exemples de plans d'action locaux

INTRODUCTION



Un engagement important



Le plan d'action local sur la réduction des émissions de GES constitue le pilier central du cadre en cinq étapes conçu par le programme **Partenaires dans la protection du climat**

(PPC). Il aide les gouvernements municipaux à définir en détail les objectifs à court et à long terme de réduction des émissions de GES, à attribuer les responsabilités pour l'exécution des mesures et à mobiliser les partenaires clés pour atténuer les changements climatiques.

Un plan d'action local efficace est avantageux pour l'économie, l'environnement et la société en général, parce qu'il intègre les possibilités de recours à des sources d'énergie de rechange et de création d'emplois verts, et instaure un cadre de réglementation propice au développement durable, à la consommation efficace de l'énergie et de autres ressources, au partage d'information entre les services et à la sensibilisation de la collectivité.

Fondamentalement, le plan d'action local engage la municipalité à réduire ses émissions et à élaborer un plan de mise en œuvre pour la réalisation des réductions visées. Le suivi des progrès au moyen d'indicateurs accessibles et vérifiables fait partie intégrante du plan. Le plan définit la portée des mesures et sert de référence pour l'évaluation des progrès. De nombreux plans énoncent également les incidences possibles et les vulnérabilités résultant des changements climatiques. Il est ainsi plus facile de déterminer les mesures d'atténuation et d'adaptation qui s'imposent.

Ces éléments peuvent être mis en place de nombreuses façons. Certaines municipalités choisissent de produire un plan axé directement sur les changements climatiques, tandis que d'autres incorporent les mesures d'atténuation et d'adaptation à d'autres plans. C'est une bonne façon d'intégrer ces mesures à responsabilités existantes des différents services et à la planification stratégique de plus haut niveau. La façon dont votre municipalité développera son plan d'action local dépendra surtout de vos priorités locales et du contexte local. Ce sont ces facteurs qui orienteront votre démarche à l'égard des changements climatiques.

UN PLAN D'ACTION LOCAL SE COMPOSE DE TROIS PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

- (1) Les tâches proprement dites : quelles tâches et par qui?
- (2) Le calendrier : quand seront-elles effectuées?
- (3) L'attribution des ressources : quels sont les fonds disponibles pour les activités précises?

Le programme PPC recommande une cible de réduction des GES de 20 % et de 6 %, respectivement, sous les niveaux de l'année de référence¹, pour les émissions des activités municipales et celles de l'ensemble de la collectivité. De préférence, les municipalités devraient d'atteindre ces cibles dans les 10 ans de leur adhésion au programme.

Depuis l'établissement du programme PPC en 1994, plus de 200 municipalités y ont adhéré, soit l'équivalent de plus de 75 % de la population canadienne. Jusqu'ici, les membres du programme PPC ont accumulé des réductions volontaires d'émissions de GES de 1,7 million de tonnes, grâce à plus de 700 projets ou mesures écologiques représentant des investissements de 1 milliard de dollars.



Ressources à examiner au préalable

La Brochure du PPC (PDF) et le **Cadre en**

cinq étapes du PPC (PDF) présentent des renseignements généraux sur le programme. Pour vous aider à atteindre l'étape 3, le programme PPC offre également les outils et ressources suivants :

- Le document **Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités municipales** (PDF) montre, preuves à l'appui, comment les activités visant à protéger le climat profitent également à l'économie, à l'environnement et à la société.
- **La collectivité viable en six actions – Guide d'élaboration d'un plan d'action local** (PDF) explique comment s'allier la participation de la collectivité dans l'élaboration d'un plan d'action local. Il vous aidera à cibler les principaux intervenants et sources de financement clés, à former des groupes de travail et à créer un réseau social communautaire.
- **Les initiatives de réduction des GES** sont des études de cas d'initiatives mesurables mises sur pied par des municipalités afin de réduire les GES tout en réduisant les coûts.
- Le **Rapport national sur les mesures** présente des exemples détaillés de mesures de réduction des GES entreprises par les municipalités canadiennes. Il décrit les coûts, les économies d'énergie et les réductions de GES, tant pour les mesures visant les activités municipales que l'ensemble de la collectivité, ainsi que la mise en œuvre, le financement et les possibilités de les reproduire ailleurs.

¹ ICLEI recommande d'axer les programmes de gestion des émissions de GES sur des résultats concrets. Il est donc très important que votre municipalité documente l'année de référence avec suffisamment de détails pour avoir une bonne base pour la planification d'actions locales et, plus tard, le suivi des progrès. L'analyse de votre année de référence devrait être représentative du niveau général d'émissions avant et après l'année de référence.

- Enviro-flottes, un programme pilote lancé par la FCM en vue d'aider les municipalités qui souhaitent réduire les émissions de GES de leur parc de véhicules lourds. Le document ***Enviro-flottes : réduction des émissions des véhicules lourds municipaux*** (PDF) est un recueil des outils et des ressources accessibles partout au Canada, tandis que ***Enviro-flottes : Guide des pratiques exemplaires*** (PDF) aide les gestionnaires de parcs municipaux à trouver des moyens d'un bon rapport coût-efficacité pour réduire les émissions des véhicules lourds.
- La ***Banque de données sur la réalisation des étapes par les membres*** est une ressource en ligne facilitant le partage de connaissances entre les municipalités. Elle renferme les plans d'action et les inventaires de GES élaborés par toutes les municipalités membres du programme PPC. Elle vous sera utile pour partager de bonnes pratiques et des leçons retenues avec des municipalités des environs ou d'autres ayant un profil économique, politique ou environnemental semblable au vôtre.
- Élaborée par le Fonds municipal vert, la page web ***Les règlements municipaux verts*** regroupe des exemples de règlements, politiques et procédures municipaux dans différents secteurs. Ces exemples peuvent servir de modèles pour des initiatives de réglementation favorisant la durabilité en matière de sites contaminés, d'énergie, de transports, de déchets, de traitement de l'eau potable et des eaux usées et d'aménagement plurisectoriel.
- La FCM offre aussi des fichiers balados et des webinaires sur de nombreux sujets, notamment les changements climatiques. ***Approches intégrées en matière de protection du climat*** décrit les objectifs de l'étape 3 et des études de cas, tandis que ***Les étapes 1 à 3 dans les petites municipalités et les municipalités rurales*** fait valoir la puissance des réseaux pour établir des pratiques exemplaires et des partenariats dans l'atteinte d'objectifs compatibles. Il décrit également des démarches d'aménagement participatives bien adaptées aux petites collectivités et collectivités rurales.

INTÉGRATION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COLLECTIVITÉ, DES PLANS D'ÉNERGIE ET DES PLANS D'ACTION LOCAUX

Ces genres de plan peuvent avoir des buts et un contenu semblables, et il est donc logique dans bien des cas de les combiner en un seul document. C'est pourquoi certaines élaborent un plan d'action local, d'autres un plan d'énergie communautaire, d'autres encore un plan de développement durable de collectivité ou un autre plan du genre. Tous ces plans peuvent avoir un même but et satisfaire aux exigences de l'étape 3 du programme PPC. Par exemple, la Municipalité de villégiature de Whistler a élaboré un plan combinant à la fois l'énergie, la réduction des émissions et la qualité de l'air.



DIX CONSEILS POUR ÉVITER QUE LE PLAN NE SOIT RELÉGUÉ AUX OUBLIETTES

Voici quelques stratégies utiles pour vous assurer que le plan que vous concevrez sera mis en œuvre et ne se retrouvera pas sur une tablette...

- 1 Commencez par les aspects que vous connaissez le mieux.** Les membres du programme PPC commencent souvent par élaborer un plan d'action local pour les activités municipales. Puis ils passent à l'élaboration d'un plan pour la collectivité.
- 2 Optimisez et partagez les ressources.** Si votre municipalité manque de personnel ou de ressources financières pour préparer son propre plan, envisagez alors de le faire en partenariat avec des municipalités des environs.
- 3 Intégrez vos plans.** Le plan d'action local ne doit pas nécessairement être un document en soi. Il peut être intégré à d'autres plans comme un plan de développement durable de collectivité, un plan intégré de développement durable de collectivité ou un plan d'énergie communautaire.
- 4 Situez le plan dans le cadre des enjeux locaux.** L'objectif est de réduire les émissions, mais rien n'empêche de situer le plan par rapport à des enjeux locaux tels que le développement économique, la santé et la qualité de l'air.
- 5 N'oubliez pas la dimension financière.** La réduction des émissions assure des avantages directs pour l'environnement, mais elle est aussi avantageuse sur le plan financier. Par conséquent, assurez-vous aussi de traiter des réductions d'énergie et de coûts et des investissements possibles, d'autant plus que ces investissements pourront favoriser l'économie verte et les emplois verts.
- 6 Tenez le conseil au courant et stimulez son intérêt.** Recrutez quelques champions du plan parmi les conseillers. Leur aide vous sera nécessaire lorsque le temps viendra de trouver des fonds pour la mise en œuvre des initiatives.
- 7 Faites d'une pierre deux coups.** Un plan d'action local bien conçu peut assurer la conformité aux nouveaux règlements sur la réduction des émissions et sur la planification énergétique que prépare votre gouvernement provincial.
- 8 Placez le plan en bonnes mains.** Une fois achevé, le plan doit être confié au service municipal le plus apte à le promouvoir et à en assurer la mise en œuvre. Le bureau du directeur général de la municipalité est souvent le plus approprié.
- 9 Gérez les attentes.** Il est important de mobiliser les intervenants et de susciter de l'intérêt à l'égard du plan. Il est également important que le degré d'intérêt soit suffisant pour demeurer vivace une fois le plan achevé. Pour cela, les cibles et initiatives doivent être mises en œuvre raisonnablement par la municipalité ou les partenaires communautaires.
- 10 Signalez vos réussites.** Après avoir mis en œuvre les initiatives et atteint des réductions, faites part de ces succès au conseil, à la population et à d'autres municipalités. Faites part également de vos mesures de réduction au secrétariat du programme PPC pour que celui-ci puisse les inclure dans le Rapport national sur les mesures de cette année-là.

BIEN PRÉPARER VOTRE PLAN



Considérations générales



L'élaboration du plan d'action local est la suite logique de l'inventaire des gaz à effet de serre (étape 1) et de l'établissement des cibles (étape 2). Les deux premières étapes

font ressortir les possibilités de réductions, guident la portée des efforts et suscitent l'adhésion par le gouvernement local et la collectivité. Dans certains cas, il peut être bon d'établir les cibles une fois l'inventaire et le plan d'action terminés pour ainsi baser les cibles de réduction des GES sur les possibilités répertoriées.

Un plan bien structuré s'appuie sur un inventaire distinct des émissions des activités municipales et des émissions de l'ensemble de la collectivité. **Les émissions de source municipale** regroupent celles produites par les installations et les activités du gouvernement municipal (p. ex. bâtiments, éclairage des rues, traitement de l'eau potable et des eaux usées, parcs municipaux et déchets solides municipaux). **Les émissions de source communautaire** désignent celles produites par les activités industrielles, commerciales et institutionnelles; les transports, la consommation d'énergie des ménages; et les déchets. Le processus PPC incite les gouvernements municipaux à élaborer d'abord un plan portant sur les activités municipales avant d'en élaborer un autre pour les émissions de source communautaire.

Engagement communautaire



Envisagez d'avoir recours à la participation publique parmi vos principales ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre de votre plan d'action local. Mobiliser la population exige du temps et des efforts soutenus, mais les récompenses en valent la peine.

Les six actions associées à l'élaboration du plan d'action local

- (1) Recenser les intervenants clés et établir les sources de financement
- (2) Former un comité directeur et des groupes de travail
- (3) Élaborer le plan d'action local
- (4) Tenir des consultations publiques
- (5) Mettre en œuvre le plan
- (6) Évaluer et contrôler le déploiement du plan

Source : *La collectivité viable en six actions – Guide d'élaboration d'un plan d'action local* (PDF), page 5

Avant la rédaction du plan, dressez l'inventaire du projet en rassemblant les initiatives en matière de changements climatiques qui existent déjà à l'échelle municipale, provinciale ou communautaire. Ainsi, vous pourrez vous appuyer sur les initiatives existantes et incorporer les pratiques exemplaires et les leçons tirées durant leur mise en œuvre.

QUAND DEVRIEZ-VOUS MOBILISER VOTRE COLLECTIVITÉ?

Mobilisez la collectivité tôt dans le processus de planification en formant un comité directeur composé de personnel municipal et de membres de la collectivité. Recrutez les membres de votre comité directeur parmi la gamme de groupes d'intérêt la plus vaste possible.

Après la rédaction du plan d'action local, organisez des consultations publiques pour recueillir les points de vue de la population et la sensibiliser à l'égard des changements climatiques. Différents moyens s'offrent à vous, dont les médias locaux, les portes ouvertes, les cercles communautaires et les sondages en ligne. Choisissez les moyens qui conviennent le mieux à votre collectivité.

Prenez note que le plan axé sur les activités municipales seulement nécessite aussi une mobilisation. Dans ce cas, vous consulterez les autres services municipaux, les membres du conseil et les entités du secteur municipal de l'extérieur (comme la commission des transports en commun, la compagnie d'utilité publique appartenant à la municipalité et la commission de développement économique).

Plus vaste sera l'éventail des intérêts et des points de vue, plus complet sera le plan. Selon le contexte municipal, vous chercherez sans doute à mobiliser les autorités de transport collectif, les compagnies de services publics, les organismes environnementaux sans but lucratif, les différents médias ainsi que des représentants des milieux d'affaires et du secteur de l'éducation.

Afin que l'étape 3 puisse être considérée comme ayant été atteinte par le programme PPC, votre plan d'action local doit réunir chacun des éléments suivants :

- (1) La description des activités prévues pour atteindre les réductions ciblées à l'étape 2. Cela peut prendre la forme d'un rapport écrit, d'une présentation ou d'un site web.
- (2) La description de la façon dont la population ou les intervenants internes ont participé au plan.
- (3) La description des coûts et des sources de financement.
- (4) La description du service municipal ou de l'organisation responsable des initiatives énumérées dans le plan.

ÉLÉMENTS DU PLAN



Présentation



La présentation et la structure de l'information contenue dans le plan varient selon le but du document, l'auditoire à qui il s'adresse et s'il s'agit ou non d'un document autonome ou d'une partie d'un plus vaste plan. Nous recommandons d'inclure ce qui suit :

Titre : le titre doit évoquer les réductions de gaz à effet de serre (GES). Nous suggérons également d'inclure un sous-titre comportant une référence au programme PPC.

Créez une ligne de citation : incluez le titre du document, le nom du comité, le nom officiel complet du gouvernement municipal et l'année. On trouve généralement cette ligne à l'intérieur de la couverture avant. Votre document s'ajoutera au nombre grandissant de modèles de toutes les régions du pays. D'autres gouvernements municipaux qui travaillent à un tel plan consulteront le vôtre et le citeront peut-être dans le leur.

Membres du groupe de travail : si un comité ou une équipe interservices a aidé à élaborer le plan, nommez-les et indiquez leurs affiliations. L'auteur principal devrait aussi être mentionné pour que ceux qui consultent le plan sachent avec qui communiquer au besoin.

Remerciements : il est toujours bon de remercier les collaborateurs à la réalisation d'un document. Les lecteurs présument que les membres du groupe de travail y ont collaboré. Par contre, les Remerciements servent à mentionner ceux qui ont aidé à créer le plan sans faire partie de l'équipe de travail et ceux qui ont fait des efforts particuliers.

Références : des données, des publications et d'autres organismes peuvent avoir constitué des sources d'information pour diverses parties du plan, dont le contexte, ou pour justifier certaines mesures. N'oubliez pas de mentionner ces sources pour donner du poids à votre plan. Ces références sont généralement placées à la fin du document, avant les annexes.

Sommaire : dans le sommaire, résumez le but du plan et les mesures prévues à l'égard des données repères et des cibles définies. Cela sera utile aux principaux décideurs qui n'auraient pas le temps de lire le plan au complet.

Table des matières : énumérez les titres des grandes sections dans cette table.

Contenu suggéré :

- Décrivez les raisons qui incitent votre municipalité à s'attaquer aux enjeux des changements climatiques. Une section pourrait porter sur les motifs qui justifient d'agir, en mettant l'accent sur la croissance de l'économie verte et la compétitivité. Vous pouvez vous inspirer des grands buts du PPC et des objectifs du programme PPC (comme la réduction des émissions de GES et le cadre en cinq étapes) en les reliant à votre situation.
- Illustrez et décrivez les émissions de votre municipalité par secteur et par source, pour les activités municipales et la collectivité. Expliquez tout changement notable qui s'est produit dans l'inventaire au cours des récentes années si ces détails sont disponibles.
- Indiquez les prévisions d'émissions, les cibles de réduction des émissions que votre gouvernement municipal a établies ou pourrait établir, et justifiez le choix des cibles, si le plan en indique.
- Résumez les principales initiatives quantitatives et qualitatives que vous comptez mettre en oeuvre pour atteindre les cibles de réduction d'émissions. Indiquez dans ces initiatives les programmes d'éducation et de sensibilisation de la collectivité que vous prévoyez mettre sur pied.
- Situez ces initiatives dans un calendrier de réalisation répartissant les responsabilités et les ressources financières.

Contexte local



Décrivez où est située votre municipalité ainsi que ses caractéristiques géographiques. Ces particularités sont un aspect important, car elles servent à expliquer certains des contraintes ou des enjeux relatifs à la structure de la

collectivité et à son potentiel de croissance. Le mieux, pour les illustrer, est d'inclure une carte ou des cartes de la municipalité indiquant les limites politiques provinciales et locales. Il est aussi important d'indiquer les caractéristiques de la région en matière d'approvisionnement en électricité et en combustibles et carburants, car elles auront une incidence sur les futures stratégies de réduction des émissions.

Décrivez aussi la collectivité dans son ensemble, notamment ses traits et sa culture. Cette perspective globale peut faire ressortir des moyens uniques d'adaptation et d'atténuation à l'égard des changements climatiques. Par exemple, il y a quelques années, **un webinaire** a montré comment de petites municipalités rurales de la Nouvelle-Écosse se sont liguées pour établir des plans d'action locaux intégrés afin d'obtenir davantage de résultats.

Cette section devrait aussi traiter des règlements, programmes ou initiatives provinciaux ou fédéraux qui peuvent influencer sur le plan. C'est ainsi que vous indiqueriez ici les cibles, incitatifs ou exigences réglementaires en matière d'émissions s'appliquant aux municipalités. Dans certains cas, le plan peut permettre de satisfaire à ces programmes et exigences réglementaires.

Décrivez le profil du gouvernement municipal et de la collectivité, et d'autres données démographiques locales utiles pour bien étayer la portée du plan. Fournissez autant des données suivantes que possible :

- Population et taux de croissance. Les taux de croissance vous aideront à calculer les prévisions d'émissions et à déterminer la priorité des processus de planification à long terme compte tenu des réductions d'émissions.
- La superficie du territoire municipal. Les densités brutes.
- Le nombre d'employés municipaux.



COUP D'OEIL SUR LE PROGRAMME PPC

- Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) est un réseau de gouvernements municipaux canadiens axés sur les résultats qui se sont engagés à réduire les GES et à lutter contre les changements climatiques.
- Les municipalités qui participent au programme interviennent donc concrètement pour contrer les changements climatiques en franchissant *cinq étapes pour réduire leurs émissions de GES*.



Étape 1

Établissement d'un inventaire des émissions de référence et de prévisions



Étape 2

Établissement d'un objectif de réduction des émissions



Étape 3

Élaboration d'un plan d'action local



Étape 4

Mise en œuvre du plan d'action et des projets



Étape 5

Surveillance des progrès et présentation des résultats

- Le programme PPC est géré en partenariat par la FCM et l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable. Le programme bénéficie d'une aide financière du Fonds municipal vert^{MC} de la FCM.
- Au Canada, les municipalités contrôlent plus de 44 % des émissions de GES et sont à l'avant-garde des efforts de réduction.

Description du PPC



Dans cette section, présentez l'historique de la participation de votre municipalité au programme PPC. Indiquez la date de la résolution officialisant la participation au programme PPC (une

résolution du conseil est essentielle à la participation) ainsi que les activités de participation du conseil et du personnel à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale. Mentionnez tout autre comité municipal ou groupe sans but lucratif local qui s'intéresse aux émissions de GES et aux problèmes liés aux changements climatiques. Pour une description générale du programme PPC, consultez la brochure et le cadre en cinq étapes.

La mention de quelques-unes de ces données permettra au conseil municipal et à la collectivité de se rendre compte que la municipalité n'agit pas seule.

Gaz à effet de serre et changements climatiques



Décrivez brièvement les effets de serre dans votre collectivité. Il est préférable de ne pas entrer dans les causes des changements climatiques, puisque l'élan doit déjà être donné en faveur de la réduction

des émissions (voir **Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités municipales** [PDF]). Mentionnez les retombées de la réduction des émissions, comme la baisse des taux de polluants de l'air (oxyde nitreux, dioxyde de soufre et ozone) et l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé. Indiquez aussi dans cette section les synergies qui seront tirées de la combinaison des

stratégies d'atténuation et d'adaptation. Pour cette section, vous pouvez consulter des ressources comme le programme **United Nations International Strategy for Disaster Reduction** et la plateforme multipartenaires **Resilient Communities and Cities** de l'ICLEI.

Les sites web suivants sont des sources fiables d'information sur les données scientifiques relatives aux changements climatiques :

- **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat**
- **Programme des Nations Unies pour l'environnement**
- **Fondation David Suzuki**
- **Gouvernement du Canada**
- **Ressources naturelles Canada - La Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques**

Votre plan d'action local devrait mettre l'accent sur les motifs globaux qui incitent à agir à l'égard des changements climatiques plutôt que de s'en tenir aux faits liés aux impacts. Par exemple, les avantages économiques. Explorez comment votre plan peut réduire les dépenses énergétiques, rendre la collectivité moins dépendante des sources externes d'énergie ou créer de l'emploi local dans les secteurs de l'énergie renouvelable ou de l'efficacité énergétique. Des renseignements détaillés sur les avantages économiques des initiatives en matière de climat sont accessibles sur le site de **l'Initiative pour une économie verte du Programme des Nations Unies** et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Votre plan d'action local est une occasion de profiter de ces forces économiques et politiques.



DOCUMENTS D'APPUI



Sommaire des émissions



Le plan doit présenter le sommaire des émissions municipales. Si vous avez déjà produit un rapport distinct sur l'inventaire des émissions pour l'étape 1, vous pouvez l'inclure intégralement ou en

présenter le sommaire en annexe à votre plan d'action local. Dans un tableau, résumez les émissions des activités municipales et de la collectivité pour l'année de référence et les autres années inventoriées, si ces données sont disponibles. Dans ce même tableau, vous devez aussi résumer les émissions par secteur (commercial, industriel, institutionnel, etc. pour les émissions de la collectivité et déchets solides, parcs de véhicules, installations, éclairage de rue, etc. pour les émissions des activités municipales).

La comparaison des inventaires de différentes années peut être ardue en raison des différentes méthodes et hypothèses employées pour chacune. Pour vous faciliter la tâche, indiquez sous forme d'annexe le détail des hypothèses, protocoles de mesure, méthodes de calcul de données accompagné d'une note mentionnant le lieu de collecte et de stockage des données. Il serait bon également d'inclure les données sur la consommation d'énergie si les coefficients d'émissions pour l'électricité ont changé au fil des ans.

Comparaisons entre les prévisions d'émissions et les émissions réelles



Nous vous recommandons d'inclure un tableau ou un graphique montrant séparément les prévisions d'émissions pour les activités municipales et la collectivité. Nous suggérons de les établir pour 10 ans

après l'adhésion au programme PPC par votre gouvernement municipal ou 10 ans après l'année de référence du premier inventaire. Décrivez brièvement sur quoi sont fondées les prévisions. Indiquez l'année de référence et les autres années d'inventaire, le cas échéant, et calculez le pourcentage d'écart pour chacun des secteurs des activités municipales et de la collectivité. Pour chaque secteur, expliquez les facteurs qui ont entraîné la hausse ou la baisse entre deux années de comparaison. Mentionnez toute initiative prise par la municipalité pour réduire les émissions.

Pour calculer les émissions de GES de l'inventaire, tenez compte de la quantité d'énergie (gaz naturel et électricité) et des types de combustible ou de carburant (essence, diesel, gaz naturel, gaz propane, etc.) consommés dans la municipalité. Énumérez les coefficients d'émission dans le corps du texte ou en annexe au plan. Pour plus de détails sur la méthode de calcul des émissions de GES à l'aide des coefficients d'émission des sources d'énergie, consultez **le Tableau de soutien pour la quantification de l'inventaire des émissions**. Les coefficients d'émissions relatives à l'électricité par province sont énumérés sous l'onglet regroupant les facteurs d'émissions pour l'électricité.

COMPARAISONS ENTRE LES ÉMISSIONS PRÉVUES ET LES ÉMISSIONS RÉELLES

Émissions municipales totales (activités municipales)			
Année de référence	Émissions de GES (tonnes d'eCO ₂) ²	Année de prévision	Émissions de GES (tonnes d'eCO ₂)
2007		2017	
Émissions de la collectivité totales			
Année de référence	Émissions de GES (tonnes d'eCO ₂)	Année de prévision	Émissions de GES (tonnes d'eCO ₂)
2007		2017	

Cibles de réduction

Énoncez les cibles de réduction d'émissions de GES adoptées par votre conseil municipal. Un rapport du conseil appuyant les cibles peut être inclus en annexe. Si les cibles ne sont pas établies, mentionnez les cibles proposées ou le choix de cibles possibles, en vous basant sur le soutien accordé par le conseil aux initiatives proposées.

² L'équivalent CO₂ (eCO₂) est l'unité de mesure standard qui permet d'additionner les quantités de GES de puissance différente en fonction de l'impact de chaque gaz sur les changements climatiques. L'eCO₂ exprime la quantité de dioxyde de carbone qui devrait être émise pour avoir le même impact sur les changements climatiques mondiaux. Par exemple, parmi les gaz contribuant au réchauffement climatique, l'oxyde nitreux (N₂O) est 310 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Par conséquent, une unité de N₂O équivaut à 310 unités d'eCO₂.

EXEMPLE DE PRÉSENTATION DES CIBLES DE RÉDUCTION

L'établissement de cibles de réduction est une façon de mesurer les progrès et de tenir compte de plus grands objectifs de développement durable. Dans l'exemple ci-dessous, Saskatoon a établi des indicateurs et des cibles pour des secteurs précis et les a harmonisés avec ses objectifs à long terme.

#1 Conscientiser la collectivité au sujet de l'énergie #2 Construire une collectivité saine #3 Installer un système énergétique diversifié et écoresponsable #4 Concevoir et construire « vert et intelligent » #5 Gestionnaires responsables de nos ressources #6 Guider en donnant l'exemple						Indicateur	Actuel (2003)	Cible (2013)	Écart
X	X	X	X	X	X	Collectivité - Émissions de GES par habitant (teCo ₂ /hab./an)	17,5	11,7	6 % sous niveau de 1990
				X	X	Activités municipales - Émissions de GES par habitant (teCo ₂ /hab./an)	0,44	0,40	10 % sous niveau de 1990
X	X		X	X	X	Consommation énergétique par hab. (GJ/an)	233	Ces indicateurs permettront de suivre les progrès de Saskatoon en consommation d'énergie et en réduction d'émissions de GES Les cibles pour ces indicateurs n'ont pas encore été établies	
X	X			X	X	Nbre de voiture-km parcourus (VKP) par an (véh. personnels)- (km/an)	1 476 784 852 (total)		
			X	X	X	Consommation énergétique - Bâtiments municipaux par m ² de surface (GJ/m ²)	1 042		
	X	X	X	X	X	Déchets solides jetés par habitant (tonnes/hab./an)	0,50		
X	X	X		X	X	Total déchets jetés (tonnes/an)	101 842		
X	X	X	X	X	X	% de navetteurs ne conduisant pas (%)	20		

Source : *Saskatoon Energy and Greenhouse Gas Management Plan*, (PDF), page 35

PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION LOCAL



L'étape 4 est centrée sur la mise en œuvre du plan d'action local. Toutefois, une partie du travail de préparation de la mise en œuvre devrait être effectuée durant l'étape 3, pendant l'élaboration du plan d'action. En effet, sans stratégie de mise en œuvre, le plan ne sera qu'une liste de vœux pieux. L'intégration au plan d'une stratégie de mise en œuvre détaillée incitera à aller de l'avant, parce que les responsabilités seront déjà attribuées, avec les délais de réalisation, les estimations de coût et les possibilités de financement. La présente section traite de facteurs importants dont il faut tenir compte pour la mise en œuvre.

Harmoniser les objectifs administratifs avec le plan d'action local



Les objectifs administratifs sont les changements proposés à la structure municipale pour aider la municipalité à atteindre les objectifs globaux du programme PPC. Ces objectifs internes seront

transmis au directeur général et à d'autres membres de la haute direction en vue de l'approbation par le conseil.

Pour être fructueux, le plan doit s'appuyer sur la collaboration des services techniques, du service des finances, du service de l'urbanisme, de l'administration et des programmes environnementaux. Même si un employé intervient uniquement

dans les questions de changements climatiques ou d'efficacité énergétique, il sera plus facile de gagner son appui si les objectifs des divers programmes sont harmonisés et qu'on peut s'en assurer en tenant des rencontres régulières interservices. En outre, en fixant des cibles précises et un temps précis pour les réaliser, les membres devront réciproquement rendre des comptes.

Établir des objectifs à court et à long terme



Objectifs à long terme (plus de cinq ans)

Les objectifs à long terme sont des énoncés d'intention conçus pour modifier les façons de faire d'un gouvernement municipal en

vue d'en tirer des effets positifs sur les émissions de GES. Par exemple, les objectifs à long terme ci-dessus sont des initiatives qui réduiront à long terme les émissions de GES :

- Mise à jour du plan directeur officiel pour inclure l'efficacité énergétique dans les considérations
- Inclure les normes d'efficacité énergétique dans les plans de secteur
- Élaborer un ensemble de règlements pour réduire les émissions dans divers secteurs
- Élaborer une politique d'approvisionnement écologique

Objectifs à court terme (moins de cinq ans)

Dresser une liste des initiatives de réduction, tant pour les secteurs municipaux que de la collectivité. Séparez les initiatives quantitatives des initiatives qualitatives. Marquez les initiatives comme suit :

- Terminées (indiquez les résultats mesurables en matière de réductions d'émissions)
- En cours (indiquez les résultats prévus en matière de réductions d'émissions)
- Prévues (mais pas encore appuyées ou financées)
- À proposer prochainement (pourvu que la technologie appropriée soit accessible)

Le tableau ci-dessous énumère des initiatives quantitatives et qualitatives à court terme dans divers secteurs des activités municipales et de la collectivité.

INITIATIVES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES D'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Secteur municipal (Activités municipales)	Initiatives quantitatives (définir des cibles si possible)	Initiatives qualitatives
Bâtiments	Effectuer des améliorations éconergétiques dans l'ensemble des bâtiments municipaux en s'appuyant sur le <i>Guide d'amélioration éconergétique des bâtiments municipaux</i> de la FCM.	Encourager les lotissements denses à usages mixtes, les aménagements paysagers peu énergivores, la construction axée sur les gains solaires passifs, etc.
Parcs de véhicules	Réduire les véhicules-kilomètres parcourus de 10 % par année.	Adopter une politique interdisant la marche au ralenti.
Éclairage de rue / Feux de circulation	Remplacer tous les feux de circulation par des modèles à DEL.	Adopter un règlement stipulant des exigences d'efficacité énergétique pour l'éclairage des rues dans les nouveaux lotissements.
Eaux usées et eau potable	Optimiser les moteurs et les pompes de traitement des eaux usées.	Accroître la sensibilisation à l'égard de la conservation de l'eau.
Déchets solides	Lancer un programme élargi de réduction des déchets.	Organiser un défi interservices pour la réduction des déchets, et adopter une nouvelle stratégie pour élargir le programme de réduction des déchets.
Secteur de la collectivité	Initiatives quantitatives (définir des cibles si possible)	Initiatives qualitatives
Residentiel	Installer des fenêtres à haut rendement énergétique lorsqu'on remplace de vieilles fenêtres.	Exiger l'installation de dispositifs économeurs d'énergie et à faible débit d'eau dans les bâtiments neufs et rénovés.
Commercial	Effectuer des améliorations éconergétiques rentables dans les bâtiments (chauffage et climatisation locaux, matériel de bureautique et d'informatique, systèmes de gestion énergétique, mise à niveau de l'éclairage et enveloppes de bâtiment).	Établir des niveaux de rendement énergétiques minimums pour tous les bâtiments commerciaux (par la participation à un programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux). Explorer des plans de systèmes énergétiques communautaires.
Industriel	Accroître l'efficacité des usines.	Pré-installer les infrastructures requises pour les systèmes de récupération de chaleur et de chauffage communautaires dans les secteurs industriels.
Transports	Mettre de l'avant des mesures de réduction des déplacements (programmes de covoiturage et de navettes de groupe, programmes de réduction des déplacements des employeurs, coopératives d'auto-partage).	Concevoir une stratégie de gestion de la demande de transports (par des réductions des déplacements de navettage, des améliorations au mouvement des marchandises et des réductions des déplacements scolaires et des déplacements autres que le navettage).
Déchets	Trouver un usage avantageux pour les gaz d'enfouissement captés.	Mettre sur pied un programme d'éducation publique sur la réduction des déchets.

Autant que possible, tâchez de quantifier les réductions de GES liées aux initiatives indiquées dans votre plan et précisez les sources de données et les hypothèses qui ont servi de base de calcul. Le personnel sera ainsi en mesure de calculer les changements avec exactitude au fil du temps et de synchroniser les mises à jour sur les émissions avec l'inventaire de GES original.

- > Pour en apprendre davantage sur les initiatives de réduction des émissions de GES dans les domaines de l'aménagement des terres, les transports et les bâtiments, consultez le **BC Climate Action Toolkit**.
- > Le **Community Energy and Emissions Inventory**, une initiative du ministère de l'environnement de la Colombie-Britannique, présente le détail des indicateurs servant à évaluer les données sur l'énergie et les émissions.
- > Le **International Local Government Greenhouse Gas Emissions Analysis Protocol** (IEAP) décrit les principes généraux et la philosophie qui devraient guider les gouvernements locaux lorsqu'ils dressent les inventaires de GES des activités municipales et de l'ensemble de la collectivité.
- > L'Organisation internationale de normalisation a publié ces dernières années l'**ISO 14064** sur les GES, un outil pratique pour mesurer les émissions et appuyer la réduction des GES et les marchés d'échange de droits d'émission.

Définir les indicateurs



Avant la rédaction du plan d'action local, déterminez les indicateurs que vous choisirez pour évaluer les progrès par rapport à votre objectif final. Pour être efficaces, ces indicateurs doivent avoir une

corrélation directe avec l'initiative entreprise pour réduire les émissions de GES et être assez simples

à recueillir. Par exemple, dans une campagne visant la réduction des déplacements en véhicules par les employés municipaux, vous pourriez leur demander de noter les kilomètres parcourus à pied, à vélo ou en transport collectif, plutôt qu'en véhicule, pour se rendre au travail. Il est souvent nécessaire de faire une enquête de référence pour évaluer la situation actuelle. À l'aide des résultats, vous pourrez ensuite mesurer les progrès.

Les indicateurs peuvent porter sur des facteurs économiques et sociaux comme des économies de coût, des réductions de la consommation énergétique ou des changements dans les modes de transport. En guise d'exemple, consultez les indicateurs mis au point par la Région de Waterloo à l'annexe 1.

Attribuer les responsabilités et établir un calendrier



Prenez soin de préciser le service, le groupe ou la personne responsable de la mise en œuvre de chacune des initiatives, ainsi que le temps approximatif exigé pour la réalisation. Ces deux données sont essentielles, car elles permettent d'assurer le suivi des progrès et la continuité en cas de changements dans le personnel.

EXEMPLE D'ATTRIBUTION DE RESPONSABILITÉ POUR UNE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA MARCHE AU RALENTI

Organiser une campagne d'information à l'intention du personnel municipal et élaborer une politique officielle interdisant la marche au ralenti pour les véhicules municipaux. Cette campagne puisera à même l'information et le matériel visuel gratuit offert par Ressources naturelles Canada sur son site Action contre la marche au ralenti, et sera incorporée aux cours de conduite des conducteurs. Dans le cadre de cette campagne, des récompenses et des mentions spéciales seront décernées aux personnes et aux services qui réussiront à réduire au minimum la marche au ralenti.

La marche au ralenti accroît la consommation de carburant et les émissions atmosphériques sans procurer le moindre avantage pour le fonctionnement du véhicule. Informer les conducteurs est la première étape pour les sensibiliser et les inciter à changer de comportement, et ainsi assurer la réduction de la marche au ralenti à long terme.

- Ressource
 - > Ressources naturelles Canada, *Action contre la marche au ralenti*
- **RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE**
 - > **SERVICE DES COMMUNICATIONS**
 - > **SERVICE DES INSTALLATIONS**
 - > **SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**
- Liens avec d'autres programmes
 - > Objectif 1 – Programme d'éducation sur l'efficacité énergétique des transports
 - > Objectif 5 – Programme de réduction des émissions afférentes aux transports

Le plan de gestion des gaz à effet de serre et de l'énergie de Saskatoon prévoit tant la mise sur pied de stratégies que la surveillance des progrès. Dans l'exemple ci-dessus, les objectifs du programme sont liés aux ressources accessibles, aux services ou groupes communautaires responsables de la mise en œuvre et aux objectifs à long terme.

Source : *Annex B, Saskatoon Energy and Greenhouse Gas Management Plan* (PDF), page 44

Calculer les coûts et trouver des sources de financement



La détermination du coût d'investissement dans les initiatives de réduction des émissions et le calcul des économies et du délai de récupération de ces initiatives vous permettront de concevoir une stratégie financière

à long terme pour la mise en œuvre de votre plan d'action local. Au point de départ, il est possible qu'il soit difficile de financer le plan, mais une fois lancé, celui-ci peut s'autofinancer à long terme grâce aux économies réalisées (voir **Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités municipales**).

Questions courantes au sujet des coûts :

- Quelles sont les mesures qui peuvent être incorporées dans les projets ou dépenses existants?
- Quelles sont les mesures qui nécessiteront des dépenses?
- Quelle est la période de récupération?

Programme de compensation des GES de la Ville de Laval

La Ville de Laval a mis de l'avant une initiative en vue de compenser les émissions de GES liés à la construction de nouveaux lotissements par l'achat de crédits de carbone.

La quantité à compenser est établie au moment de l'émission du permis de raccordement, en fonction de la surface à développer.

Par exemple, un promoteur qui fait une demande de permis de raccordement pour une surface de terrain de 5 000 pi² (465,5 m²), devra payer environ 150 \$ en guise de compensation des GES.

La Ville de Laval se servira des produits pour acheter des crédits de carbone et pour financer ses projets de réduction des GES.

- Quelles économies ou retombées résulteront de ces mesures (telles que la baisse des coûts de carburant pour les véhicules hybrides ou des coûts d'énergie pour le chauffage et la climatisation)?
- Des fonds sont-ils disponibles dans le budget municipal actuel?
- Quelles sont les autres sources de financement?
- Quels sont les coûts du cycle de vie du projet?

Exemples de sources de financement que peuvent utiliser les municipalités

- Impôts fonciers, évaluation foncière
- Tarification unitaire des services d'eau potable, d'eaux usées et de déchets solides
- Droits sur les coûts d'aménagement en guise d'incitatif à l'adoption de pratiques exemplaires
- Taxes sur l'essence, frais de stationnement, taxes sur les véhicules
- **Permis de polluer**
- Droits d'enregistrement des commerces
- Droits sur la démolition ou la déconstruction
- **Incitatifs pour les bâtiments « verts »**
- Droits sur les terrains vierges et incitatifs pour les sites contaminés

Toronto Green Standard et le Better Buildings Partnership—New Construction Program

La Ville de Toronto a établi la Toronto Green Standard (TGS) et le Better Buildings Partnership – New Construction program (BBP-NC) dans une approche en vue d'inciter la conception de bâtiments durables. Cette norme et ce programme comportent des mesures de rendement obligatoires et facultatives pour les bâtiments durables, ainsi que des mesures incitatives pour la conception de bâtiments éconergétiques.

L'efficacité énergétique des immeubles en copropriété et des immeubles de bureaux construits à Toronto dans le cadre du programme BBP-NC est de 45 % et de 63 % supérieure, respectivement, aux niveaux spécifiés dans le CMNÉB. Le rendement du capital investi pour les bâtiments qui satisfont aux exigences de la Toronto Green Standard est de 20 à 30 %.

Selon les prévisions, la mise en œuvre combinée de la norme TGS et du programme BBP-NC devrait permettre à la Ville de réaliser des économies de 1,2 milliard de dollars au chapitre de l'expansion des infrastructures et des coûts liés aux soins de santé au cours des 25 prochaines années.

Le **Fonds municipal vert** de la FCM offre du financement aux municipalités pour les aider à franchir les étapes 1 à 3 et pour la réalisation d'études et de projets d'immobilisations à l'étape 4. Des ressources peuvent aussi être offertes par le gouvernement provincial et des fondations privées.

Le tableau ci-dessous décrit les aspects financiers de trois améliorations éconergétiques. Bien que les coûts d'installation soient considérables, les économies tirées de la baisse de consommation d'énergie ont permis de récupérer les investissements dans une période plus courte que s'ils avaient été financés par les voies d'emprunt traditionnelles.

En faisant l'investissement nécessaire, ces municipalités ont pu réaliser des économies et réduire les émissions tout en récupérant leur investissement en trois ans ou moins.

Détails du bâtiment : lieu, surface, etc.	Coût d'installation	Économies après l'installation	Période de récupération	Réduction des GES
Centre de curling, Oliver (C.-B.), 1 059 m ² Remise à niveau terminée en 1994	90 000 \$	Économies totales d'environ 18 634 \$/an (énergie et entretien) 10 359 \$ comparé à 28 993 \$ conventionnel	Moins de trois ans en économies d'énergie seulement (baisse de consommation de 50 %), et moins de deux ans en incluant les coûts d'exploitation	27,1 tonnes/an
Bâtiment administratif, Winnipeg (Man.), 38 000 pi ²	205 000 \$ pour une pompe géothermique comparativement à 136 000 \$ pour une pompe électrique	Économies de 17 000 \$/an : coût de chauffage et climatisation de 9 000 \$ avec pompe géothermique et 26 000 \$ avec pompe électrique	Un peu plus de deux ans	inconnue
Aréna (construit en 1952) et salle communautaire (total 3 447 m ²), Miami (Man.) Mise à niveau effectuée en 1998-1999	212 500 \$ pour pompe géothermique; 179 500 \$ pour pompe conventionnelle	Économies de 13 500 \$/an en coûts d'énergie seulement : coût de 22 000 \$/an avec pompe conventionnelle et 8 500 \$ avec pompe géothermique Moins d'entretien : système global exige moins de la moitié d'entretien qu'un système conventionnel	Moins de trois ans en économies d'énergie seulement Et moins de deux ans en incluant le coût d'entretien total (54 025 \$ par rapport à 23 130 \$),	47,6 tonnes de CO ₂ /an en baisse de consommation d'énergie

Source : *Ville de Fernie Greenhouse Gas Reduction Plan, page 11*

FINANCEMENT DE L'ÉTAPE 3 PAR L'ENTREMISE DU FONDS MUNICIPAL VERT

Le Fonds municipal vert de la FCM offre une subvention de 50 % pour la réalisation des étapes 1 à 3 lorsqu'elles sont entreprises en bloc.

Il offre aussi des subventions et des prêts à des taux d'intérêt inférieurs au marché pour les études de faisabilité, les projets pilotes et les projets d'immobilisations liés à la réalisation de l'étape 4.

LE CHEMINEMENT



En assurant un suivi étroit des indicateurs et des mesures de rendement général décrites ci-dessous, votre gouvernement municipal pourra évaluer et ajuster ses progrès au fil du temps. Mesures de rendement général :

- effectuer des inventaires d'émissions périodiques de contrôle
- examiner les objectifs administratifs et les ressources affectées à la mise en œuvre d'initiatives, dont les fonds et le personnel
- mettre à jour le plan en fonction des politiques adoptées par la municipalité (approvisionnement d'énergie verte, normes LEED dans la conception de nouveaux bâtiments, etc.)

La stratégie de mise en œuvre du plan d'action local devrait définir les obstacles et les meilleurs moyens de les surmonter, faire ressortir les programmes et les politiques dont peut se doter le gouvernement municipal pour faciliter la mise en œuvre et identifier les prochaines étapes.

Tout au long de cette étape et de ce cheminement, le personnel du PPC peut fournir des conseils, des contacts dans d'autres municipalités et du soutien technique. N'hésitez pas à communiquer avec lui avant d'entreprendre l'élaboration du plan et par la suite, lorsque vous en aurez fait l'ébauche, pour obtenir ses commentaires. Une fois terminé, le plan pourra être soumis au secrétariat du PPC qui l'étudiera et déterminera l'achèvement de l'étape 3.

Quelques bons exemples de plans d'action locaux



Les liens ci-dessous permettent d'accéder aux plans d'action élaborés par ces membres du PPC. Selon le secrétariat du PPC, ce sont des plans solides, qui ont été élaborés selon la marche à suivre décrite dans le présent document.

- *Ville de Saskatoon (Sask.) 2007*
- *Ville de Fernie (C.-B.) 2009*
- *Ville de Cochrane (Alb.) 2007*
- *Ville de Fredericton (N.-B.) 2008*
- *Ville de Yellowknife (T. N.-O.) 2006*
- *District de Invermere (C.-B.) 2010*
- *Ville de Guelph (Ont.) 2007*
- *Ville de St. John's (T.-N. et L.) 2006*
- *Ville de Lantzville (C.-B.) 2008*

ANNEXE 1 :

Indicateurs de mesure du progrès du plan d'action local de la Région de Waterloo (RDW)

Liste des indicateurs de progrès primaires et secondaires de la Région de Waterloo

Secteur prioritaire	Objectifs	Indicateurs primaires (unités) améliorations absolues	Indicateurs secondaires : améliorations d'efficience
Air/Énergie Consommer et gérer efficacement les ressources énergétiques et réduire les gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques liés aux activités de la RDW	Gérer la consommation d'énergie des activités de la RDW de façon durable	Consommation annuelle totale d'électricité (kWh) et de Gaz naturel (m³) et Émissions atmosphériques associées (tonnes)	(p. ex. consommation d'énergie par type d'installation, par m² de superficie de bâtiment)
	Réduire l'impact environnemental du parc de véhicules de la RDW	Consommation totale de carburant (litres); et Émissions atmosphériques associées (tonnes)	Litres de carburant et émissions/100 km
	Réduire les gaz à effet de serre produits par les activités de la RDW	Émissions de GES (tonnes)	À déterminer
	Accroître la production / la consommation d'énergie alternative et renouvelable dans les activités de la RDW	Volume de méthane capté (m³) et énergie produite par année (kWh et Btu)	
		% ou consommation totale d'énergie alternative ou renouvelable	À déterminer
	Réduire les émissions de la collectivité par la hausse des usagers des moyens de transport durable	Voir les indicateurs de la progression du nombre d'usagers des transports collectifs et des moyens de transport durable sous le secteur prioritaire « culture durable »	
Déchets et ressources matérielles Réduire la quantité de déchets enfouis et la demande, ainsi que l'impact sur les ressources naturelles	Réduire les déchets ménagers enfouis	Total de déchets enfouis ou réacheminés par an (tonnes)	- Taux de réacheminement des déchets ménagers (%) - Déchets réacheminés (tonnes) et enfouis par habitant
	Réduire les déchets des activités de la RDW	Taux et poids des déchets liés aux activités de la RDW réacheminés (%) (tonnes)	À déterminer
	Enrichir les pratiques en bâtiments et construction durables dans les activités de la RDW	Déchets réacheminés (% et tonnes) des projets de construction	À déterminer
		Tonnes de bitume réutilisées ou recyclées dans la construction de routes par la RDW	
		Nouvel agrégat économisé (m³ gravier / terre)	Km de voie revêtue de bitume recyclé dans la construction de routes par la RDW
	Appliquer les pratiques d'approvisionnement vert de la RDW pour réduire l'impact environnemental des activités	À déterminer	

Secteur prioritaire	Objectifs	Indicateurs primaires (unités) améliorations absolues	Indicateurs secondaires : améliorations d'efficience
Eau Protéger la qualité et la quantité de nos ressources en eau	Gérer la consommation d'eau de la collectivité de façon durable	Consommation totale de la collectivité (m ³)	Consommation par habitant (m ³)
		Demande quotidienne maximale (m ³)	ML traités/ 100 000 habitants
	Protéger la qualité des ressources aquifères régionales (collectivité)	% de conformité + / ou nombre de tests (essais selon normes provinciales)	
		Réduction des sels routiers utilisés par la RDW (tonnes)	Tonnes par km à 2 voies
		Réalisations du programme de qualité de l'eau régional (unités diverses)	
	Gérer la consommation d'eau des activités de la RDW de façon durable	Consommation d'eau totale des activités (m ³)	Par occupant de bâtiment
Terrains ruraux / urbains Gérer et orienter l'utilisation des terres afin de préserver le caractère habitable, sain et durable de la Région de Waterloo	Protéger les zones vertes	Nombre d'hectares protégés	
	Gérer la croissance régionale par le biais du Plan d'aménagement régional	Densité de population totale et résidents/emplois par hectare dans les secteurs urbains	
	Modifier le cadre bâti pour améliorer la santé	Nombre de jardins communautaires et personnes bénéficiant de parcelles de terrain	
		% de quartiers propices à la marche dans la Région	
	Améliorer le couvert forestier sur les terres régionales	Nombre d'arbres plantés dans la région	(possiblement en % de la superficie des terres)
Culture durable Favoriser la gestion responsable du milieu naturel et encourager les bons comportements pour réduire l'impact environnemental	Accroître l'usage des moyens de transport durable au sein de la collectivité régionale	Usagers des transports collectifs; et proportion par moyen de transport (% déplacements par véhicule, transport collectif, vélo / à pied)	Déplacements par transports collectifs par habitant
	Programme pluriannuel « Let's Curb Pesticides »	Nombre de résidents entretenant leur pelouse sans pesticides	
	Promouvoir les campagnes d'information sur la marche au ralenti	Nombre de résidents s'engageant à ne pas faire tourner leur moteur au ralenti Nombre de véhicules tournant au ralenti près des écoles avant et après la campagne	
	Instaurer une culture d'entreprise axée sur l'amélioration continue de l'environnement	À élaborer	

Source: *rapport CR-FM-09-001, Corporate Environmental Sustainability Strategy, Corporate Resources-Facilities Management and Fleet Services*, page 7, 6 janvier 2009

NOTES

The image shows a single sheet of white paper with horizontal green lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

ADHÉREZ AUJOURD'HUI MÊME AU PROGRAMME PPC!

L'ADHÉSION S'EFFECTUE EN CINQ ÉTAPES SIMPLES.

- 1** Après avoir examiné le présent document, communiquez avec le secrétariat pour plus de détails et pour poser vos questions.
- 2** Téléchargez une résolution du conseil type au www.fcm.ca/ppc ou communiquez avec le secrétariat du programme PPC.
- 3** Désignez un membre de votre personnel et un représentant élu qui seront vos principaux contacts auprès des responsables du programme PPC.
- 4** Faites parvenir par télécopieur, par la poste ou par courriel la résolution dûment adoptée par votre conseil, accompagnée des coordonnées de l'employé et du représentant élu désignés, au secrétariat du programme PPC. (Voir les coordonnées ci-dessous.)
- 5** Le secrétariat du programme PPC vous fera parvenir un dossier d'information sur le programme, y compris une liste des ressources et le Cadre pour les principales étapes du programme PPC. Faites une demande de subvention au FMV pour couvrir jusqu'à 50 % des coûts de mise en œuvre des étapes 1, 2 et 3

COORDONNÉES DU PROGRAMME PPC

Pour de plus amples renseignements sur le programme PPC, consultez le www.fcm.ca/ppc ou communiquez avec le secrétariat du programme au 613-907-6346, ou par courriel à pcp@fcm.ca.



Avril 2012

Réalisation de l'étape 3 : *Comment concevoir un plan d'action local pour gérer l'énergie et les émissions*

Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) est un partenariat entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour la durabilité. Il est le volet canadien de la campagne internationale « Des villes pour la protection du climat » de l'ICLEI.

